

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ NATIONAL MIXTE DES UNIFORMES
(CNMU)
entre
l'équipe du programme des uniformes de la Société canadienne des postes (SCP)
et
le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) URBAIN ET FFRS**

RÉUNION TRIMESTRIELLE N° 81 (réunion n° 80 différée par le STTP)

DATE : Le 17 avril 2024

LIEU : Siège social de la SCP, 2701, promenade Riverside, Ottawa (Ontario), salle B110-i et vidéoconférence (hybride)

MEMBRES DU COMITÉ :

LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES (STTP – Urbain et FFRS)	LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES (SCP)
Marc Roussel	Olubisi Akindele – Relations du travail – Urbain
Joanne Gomercich	Ammy Rivera – Relations du travail – FFRS
Line Doucet	Bhavna Sambi – Équipe des uniformes de la Société
	Anke Adams – Équipe des uniformes de la Société

ORDRE DU JOUR :

1. Présenter les nouvelles membres du comité
 2. Nouveau point : Parka pour les travailleuses et les travailleurs de quai au Centre de traitement Albert-Jackson (CTAJ)
 3. Examiner le procès-verbal de la réunion et les mesures de suivi découlant de la réunion n° 79
 4. Table ronde et confirmation de la date et de l'heure de la prochaine réunion.
-

Mot d'ouverture : Le 17 avril 2024

Le Syndicat a demandé d'inclure les deux remarques suivantes dans le procès-verbal de la réunion du Comité des uniformes :

1. Documents du Comité des uniformes :
 - a. Procès-verbal de la réunion :
 - i. doit être fourni par la Société au Syndicat dans les deux langues officielles;

- ii. doit contenir un historique des points abordés lors de toutes les réunions précédentes du Comité des uniformes.
 - b. L'ordre du jour des réunions du Comité des uniformes doit être fourni par la Société au Syndicat dans les deux langues officielles.
2. Conduite lors des réunions du Comité des uniformes : Le procès-verbal doit indiquer que le Syndicat s'attend à ce que toutes les réunions du Comité des uniformes soient menées de façon respectueuse et conformément aux politiques du Code de conduite de la Société.

Point	Description
Nouveau : Parka pour les travailleuses et les travailleurs de quai au CTAJ	<ul style="list-style-type: none"> • Le Syndicat a informé le comité qu'au moins 20 griefs avaient été déposés par ses membres travaillant au Centre de traitement Albert Jackson (CTAJ). Ces membres effectuent des tâches de chargement en vrac à proximité des quais et affirment qu'il serait normal d'avoir des manteaux uniformes de la Société. • Le Syndicat a transmis une copie d'un protocole d'entente de 2003 de Joliette (Québec) concernant les griefs du CTAJ et demande à la Société d'examiner et de traiter les demandes de blousons d'uniforme pour les travailleuses et travailleurs des quais du CTAJ. *Révisé le 26-04-2024* : Le STTP a envoyé à la SCP le protocole d'entente de la convention collective de 2003 dans lequel la liste des usines mécanisées et des bureaux qui auraient droit aux vêtements sous le tableau 4, type 2. CTAJ devrait être ajoutée à cette liste conformément aux point 3 du protocole d'entente. <ul style="list-style-type: none"> • L'équipe chargée des uniformes de la Société a demandé au Syndicat de fournir une liste des noms et des matricules des membres du personnel pour vérifier leur admissibilité à l'uniforme. • Le Syndicat a également exprimé des préoccupations au sujet de mauvaises pratiques hygiéniques lorsque des articles d'uniforme sont mis en commun ou partagés, comme il est indiqué à l'article 34.12 de la convention collective. <ul style="list-style-type: none"> • La Société a clarifié la pratique actuelle relative à la commande de vêtements d'extérieur en vertu de l'article 34, notes 4 et 6 : <ul style="list-style-type: none"> ○ le personnel de supervision soumet un formulaire de commande à l'équipe chargée des uniformes de la Société avec la liste des noms et des matricules des personnes nécessitant un article d'uniforme; ○ l'équipe chargée des uniformes vérifiera d'abord l'admissibilité aux uniformes en vertu

	<ul style="list-style-type: none"> de l'article 34 et, le cas échéant, commandera l'article demandé. ○ L'équipe des uniformes répond à toutes les demandes d'articles d'uniforme, à condition que la personne soit admissible aux uniformes. ○ L'admissibilité aux articles d'uniforme est fondée sur le code d'emploi attribué dans le SAP. ○ L'équipe chargée des uniformes n'a pas le pouvoir de modifier les codes d'emploi ou les renseignements sur le personnel dans le SAP. ○ Les problèmes relatifs aux codes d'emploi doivent être signalés aux chef d'équipe afin de s'assurer que le bon code est entré dans le SAP pour chaque membre du personnel.
<p>Nouveau : Matériel de secours pour les FFRS</p>	<p><u>17 avril 2024 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● 5 mars – Le STTP a indiqué que le matériel de secours pouvait être commandé pour les membres du STTP-URBAIN, mais qu'il ne figurait pas dans les profils des membres du STTP-FFRS. ● La Société a examiné la question plus en détail et a conclu qu'il n'avait pas été ajouté en 2019 lorsque les articles d'uniforme des FFRS ont été mis à jour pour refléter ceux des membres du STTP-Urbain. ● Les trois articles de secours ont été ajoutés avec succès au catalogue d'uniformes des FFRS, date d'entrée en vigueur : 12-04-2024 : <ol style="list-style-type: none"> 1. 248 POUCH FOR AID SUPPLIES KIT / POCHE POUR TROUSSE DE MATÉRIEL DE SECOURS 2. 272 AID SUPPLIES KIT / TROUSSE DE MATÉRIEL DE SECOURS 3. 273 AID SUPPLIES REPLACEMENT KIT / MATÉRIEL DE RECHANGE POUR TROUSSE DE SECOURS
<p>Sacoche double – Nouvelle conception (Point 82) <<TR_Re_TR_ Uniforme sac et poncho.msg>></p>	<p><u>14 septembre 2023 :</u> L'équipe des uniformes de la Société a consulté notre fournisseur et a confirmé qu'elle n'avait pas reçu d'autres plaintes semblables au sujet de la sangle supérieure causant un risque d'étouffement au niveau du haut de la poitrine ou du cou. Par conséquent, aucun changement n'est envisagé pour la sangle de cou actuelle de la sacoche double.</p> <p>Le comité discute davantage des solutions possibles pour répondre aux préoccupations du personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Réglage des bretelles : s'assurer qu'elles sont réglées à la bonne hauteur sur les épaules. Si le harnais est trop lâche à l'arrière et trop serré à l'avant, le fermoir supérieur risque de remonter.

	<ul style="list-style-type: none"> Il est possible qu'après avoir porté la sacoche double plusieurs heures, elle se déplace ou se desserre, glissant vers l'arrière, et que la sangle de poitrine supérieure remonte près du cou. La sacoche double pourrait être défectueuse. La ceinture de hanches pourrait ne pas être bien fixée. Les sacs de la sacoche double doivent être bien serrés sur les hanches sans les sangles d'épaule. <p><u>Mesure de suivi :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> L'équipe des uniformes de la Société fournira une sacoche de remplacement pour voir si cela permet de résoudre le problème. Le personnel doit faire part de ses préoccupations au sujet des réglages de la sacoche double au personnel de supervision qui l'aidera à vérifier que la sacoche est bien utilisée. <p>POINT TRANSFÉRÉ AU COMITÉ NATIONAL MIXTE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ.</p>
REMANIEMENT DE L'UNIFORME DES GROUPES D'ENTRETIEN 3 ET 4	<p><u>14 septembre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Le sondage sur la mise à l'essai des uniformes d'entretien se déroulera au cours de la semaine du 18 septembre et sera envoyé par la poste et par courriel au personnel. La date de clôture du sondage est fixée au vendredi 6 octobre. Les résultats du sondage seront compilés et transmis au STTP lorsqu'ils seront disponibles. <p><u>17 avril 2024 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Les tissus proposés font l'objet d'un examen par les équipes chargées de la maintenance et de Santé et sécurité à l'échelle nationale de la Société. Une fois que les tissus auront été mis au point, l'équipe chargée des uniformes de la Société communiquera au Syndicat le calendrier de production et de distribution des nouveaux uniformes. L'équipe chargée des uniformes de la Société expédiera des échantillons du modèle proposé d'uniforme d'entretien à Lince Doucet.
REMANIEMENT DE L'UNIFORME DE VENTE AU DÉTAIL DU STTP (Point 102)	<p><u>Le 14 septembre 2023 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> L'équipe du programme des uniformes de la Société a présenté les concepts d'uniformes de la vente au détail au STTP et a accepté de procéder à la mise à l'essai de ces concepts en 2024. <p><u>Mesure de suivi :</u></p> <p>L'équipe du programme des uniformes soulèvera la question de la suppression des shorts pour les hommes des uniformes de la Vente au détail auprès de l'équipe nationale de la Vente au détail.</p> <p><u>17 avril 2024 :</u></p>

	<p>L'équipe chargée des uniformes de la Société se prépare à effectuer un essai de trois mois à compter d'août 2024. Au total, 40 personnes du STTP auront l'occasion d'essayer et de laver plusieurs fois les uniformes de vente au détail proposés et de fournir leurs commentaires sur l'apparence, le rendement et le confort du modèle de vêtement proposé. L'équipe chargée des uniformes de la Société vise à commencer le test au mois d'août. Toutefois, en cas de retard dans la fabrication des vêtements, le Syndicat sera prévenu.</p>
<p>POLOS DE HAUTE VISIBILITÉ À MANCHES LONGUES (Point 103)</p>	<p><u>14 septembre 2023 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Selon le service Textile de Logistik Unicorp : <ul style="list-style-type: none"> • <i>Tous les renseignements dont nous disposons sur le tissu 100 % coton de haute visibilité indiquent que la fibre naturelle 100 % coton ne préserve pas la couleur de la teinture conforme à la norme Z96-22 sur la haute visibilité. Dès que le tissu est lavé (premier lavage), la couleur s'estompe et ne respecte plus la norme.</i> • La Société indique que les polos à manches courtes de haute visibilité ont été conçus pour que le personnel de livraison puisse les porter durant les mois chauds de l'été afin d'éviter d'avoir à porter deux couches de vêtements (gilet de haute visibilité par-dessus le polo bleu). Les manches longues ne sont pas considérées comme un article porté durant les mois chauds d'été. • Le STTP fait part au comité mixte de préoccupations au sujet de la discrimination du personnel ayant des problèmes de peau qui doit se couvrir et porter des chemises à manches longues pendant l'été. <ul style="list-style-type: none"> ◦ La Société informe le STTP que les personnes ayant des problèmes de peau peuvent communiquer avec l'équipe du programme des uniformes afin de déterminer la meilleure mesure d'adaptation. ◦ La Société réitère également que les personnes allergiques aux fibres synthétiques ne pourront pas commander le polo de haute visibilité actuel, car il est en polyester. Les personnes ayant des problèmes de peau peuvent commander un polo à manches courtes ou longues 100 % coton. • Le STTP indique que la demande initiale faite à la Société était de fournir des polos de haute visibilité à manches courtes et longues. • Le STTP demande que tous les articles d'uniforme soient offerts en version haute visibilité. <p><u>Mesures de suivi – 14 septembre 2023 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'équipe du programme des uniformes de la Société fera un examen plus approfondi à l'interne avec la haute direction et l'équipe nationale Santé et sécurité. <p><u>17 avril 2024 :</u></p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse de David Findlay : Les membres du personnel qui ont besoin de polos à manches longues peuvent choisir de porter le polo à manches longues avec un gilet de sécurité de haute visibilité. • Le Syndicat trouve cette réponse inacceptable et préoccupante pour la santé et sécurité en raison du port de deux épaisseurs de vêtements pendant les mois d'été les plus chauds et du risque que le gilet de haute visibilité se coince sur un obstacle et cause des blessures. • Le Syndicat a demandé le coût du polo de haute visibilité à manches courtes, et l'équipe chargée des uniformes a informé les membres du Comité des uniformes que le coût des vêtements n'était pas de son ressort. • Le Syndicat a demandé à la Société de fournir une réponse officielle, accompagnée d'une explication complète, sur les raisons pour lesquelles la Société n'élaborera pas un polo à manches longues de haute visibilité. • Le Syndicat a déclaré que, par le passé, la Société avait convenu d'élaborer une version à manches courtes et à manches longues du polo de haute visibilité.
VESTE INTÉRIEURE POUR L'IMPERMÉABLE – 209 (POINT N° 104)	<p><u>8 juin 2023 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Aucune nouveauté; cette initiative est toujours en suspens jusqu'à nouvel ordre en raison de la possibilité d'une demande de proposition pour le programme d'uniformes de la Société. <p><u>14 septembre 2023 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Aucune mise à jour. <p><u>17 avril 2024 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Aucun fait nouveau à signaler. • Toute mise à jour sur la demande de proposition concernant les uniformes de la Société doit être communiquée par l'équipe Gestion de l'approvisionnement de la Société.
PARKA NORDIQUE EN FIBRES D'ASCLÉPIADE (ARTICLE N° 105)	<p><u>8 juin 2023 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le point sur l'initiative : La SCP confirme que 1 200 unités du parka nordique en fibres d'asclépiade de haute visibilité arriveront en janvier 2024. • * Date de révision : 17 avril 2024 : La SCP confirme qu'environ 1 500 unités du parka nordique régulier sont commandées chaque année. • La SCP travaille à l'élaboration d'un plan de communication et a consulté le STTP sur la meilleure façon de déployer ces manteaux parka nordiques isolés grâce à des fibres d'asclépiade. Il a été suggéré d'accorder la priorité aux employés des régions du Nord qui ont des températures plus

froides et plus récurrentes que ceux des régions plus chaudes du Sud.

- Le STTP s'enquiert des commandes subséquentes pour d'autres unités une fois que les 1 200 unités initiales seront épuisées. La SCP indique qu'elle travaillera avec son fournisseur pour surveiller de près les problèmes de qualité et de rendement avec le lot initial, puis déterminer s'il sera possible d'avoir d'autres unités.
- Le STTP confirme qu'il a reçu l'échantillon de parka nordique de haute visibilité en fibres d'asclépiade.

Mesures de suivi du 8 juin 2023 :

La SCP enverra les résultats du sondage sur l'essai du parka nordique de haute visibilité en fibres d'asclépiade.

La SCP communiquera l'ébauche du plan de communication au STTP avant le lancement des vêtements isolés grâce à des fibres d'asclépiades.

14 septembre 2023 :

- La Société travaille à obtenir les résultats du sondage en français et communiquera les versions en anglais et en français lorsqu'elles seront disponibles.
- La Société a envisagé la possibilité de fournir le parka en fibres d'asclépiade au personnel des régions très froides et a confirmé qu'il n'est pas possible d'isoler les commandes de ces parkas en fonction des emplacements géographiques.

17 avril 2024 :

- La Société tente d'obtenir la version française des résultats du sondage sur l'essai du parka nordique de haute visibilité en fibres d'asclépiade auprès du fournisseur d'uniformes et les enverra par courriel au Syndicat lorsqu'elle les recevra.
- L'équipe chargée des uniformes de la Société a accepté de fournir à Line Doucet un parka en fibres d'asclépiade.
- L'équipe chargée des uniformes de la Société a précisé que le parka nordique en fibres d'asclépiade s'inscrivait dans un projet pilote lancé par le fournisseur Logistik Unicorp, dans le cadre duquel la Société a accepté de déployer un total de 1 200 unités à compter d'octobre 2023.
- La Société fournira un rapport des ventes qui comprend les emplacements géographiques et les volumes des commandes.
- La Société n'a pas l'intention de continuer à offrir le parka en fibres d'asclépiade et continuera d'offrir le parka nordique régulier.

<p>VESTE MATELASSÉE DE HAUTE VISIBILITÉ N° 676 (Article 106)</p>	<p><u>14 septembre 2023 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La Société doit communiquer au STTP les détails des articles qui ont été commandés <u>et</u> expédiés. <p><u>17 avril 2024 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Syndicat a demandé que la veste matelassée de haute visibilité n° 676 soit offerte au personnel du groupe 2 (travaillant à l'extérieur). • La Société se penchera sur cette demande à l'interne.
<p>UNIFORMES POUR LES EMPLOYÉS EN RETOUR DE CONGÉ</p>	<p><u>Le 14 septembre 2023 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La Société a confirmé que si une personne n'est pas active dans le système, nous ne pouvons pas lui commander des uniformes. • Pour les personnes qui reprennent le travail : il est possible de passer sa commande d'uniforme en ligne et de fournir le numéro de la commande à l'équipe des uniformes de la Société afin d'accélérer la commande. Cela permettra de réduire le délai de 30 à 5 jours pour expédier la commande depuis l'entrepôt du fournisseur. <p><u>17 avril 2024 :</u></p> <p>Aucune mise à jour. Le Syndicat a demandé de garder ce point à l'ordre du jour ouvert.</p>
<p>Point 1 421 – Imperméable de haute visibilité unisexe</p>	<p><u>8 juin 2023 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le STTP soulève des préoccupations quant à l'emplacement des emmanchures dans l'imperméable : celles-ci sont placées très bas, ce qui limite le mouvement dans la partie supérieure du corps, les bras et les épaules. Le STTP demande d'élever les emmanchures ou de les agrandir afin d'améliorer l'amplitude des mouvements dans les bras et les épaules. <p><u>Mesures de suivi du 8 juin 2023 :</u></p> <p>Le STTP transmettra à la SCP les commentaires de la représentante régionale du STTP, Michele Coté, qui a participé au dernier essai (en date de mai 2021). La SCP examinera la conception de l'imperméable, évaluera les résultats et évaluera la meilleure façon de répondre à cette préoccupation.</p> <p><u>Le 14 septembre :</u></p> <p>Aucune mise à jour.</p> <p><u>17 avril 2024 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'équipe chargée des uniformes de la Société a demandé au Syndicat de fournir des témoignages de personnel ayant éprouvé des problèmes avec l'emplacement des emmanchures. Il est recommandé de fournir des photos à l'appui des

	<p>réclamations (devant, derrière, côtés) pour faciliter l'examen de la conception.</p>
<p>Attribution de vêtements pour les Services du parc de véhicules <<cupw_ca_article 34-Table 6-Exception Notes.pdf>></p>	<p>8 juin 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le STTP a déposé une lettre d'une consultation conjointe entre le STTP, la section locale de Calgary et les Services du parc de véhicules de la SCP, datée du 20 avril 2023, dans laquelle les deux parties conviennent que les employés du parc de véhicules et les mécaniciens travaillent régulièrement à l'extérieur, mais qu'on ne leur fournit pas de vêtements pour travailler à l'extérieur régulièrement. Conformément à la clause 34.01 de la convention collective, au tableau 6 « Attribution de vêtements pour les employées et employés des groupes 3 et 4) et à la note 6 : Les parkas doivent être mis à la disposition des employées et employés travaillant à l'extérieur ou exposés à des éléments extérieurs sur une base individuelle ou collective (partagée). La SCP confirme que le programme des uniformes comporte un procédé établi pour exécuter la commande de tels articles d'extérieur (parkas et vestes matelassées) pour les groupes 3 et 4, en vertu de la note 6 de la convention collective. <p>Mesures de suivi du 8 juin 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> La SCP mènera une enquête plus approfondie sur l'intention et l'origine de la demande, et si de nouveaux changements nets sont demandés au-delà des pratiques et des procédés actuels. <p>Le 14 septembre 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> La Société a clarifié le procédé actuel de demande d'articles d'uniforme désignés comme étant des vêtements de la réserve dans la convention collective : <ul style="list-style-type: none"> Le personnel de supervision peut envoyer un courriel à l'équipe du programme des uniformes de la Société en indiquant les articles et les tailles nécessaires, et un membre de l'équipe du programme passera la commande en son nom, pour zéro point. <p>Mesures à prendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'équipe Relations du travail de la Société communiquera avec Bruce Martin pour obtenir des précisions sur les discussions qui ont eu lieu à l'échelle locale et sur la façon dont la demande a été formulée. <p>POINT FERMÉ</p>

<p>Politique sur les uniformes pour les employés qui s'identifient comme non binaires</p>	<p>8 juin 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le STTP soulève un nouveau point en ce qui concerne les attributions d'uniforme pour les employés qui s'identifient comme non binaires (ne s'identifient ni comme un homme ni comme une femme). • La SCP confirme que l'accès au deuxième catalogue d'uniformes est immédiatement accordé sur demande par l'entremise de l'équipe du Service à la clientèle de son fournisseur. Si un employé a été placé par défaut dans un catalogue d'uniformes pour hommes et qu'il souhaite avoir accès au catalogue d'uniformes pour femmes, il peut simplement communiquer avec le fournisseur pour avoir accès au deuxième catalogue. Cela n'aura aucune incidence sur les points et les quantités maximales. • Le STTP est d'avis que les employés non binaires auront non seulement accès aux catalogues d'uniformes masculins et féminins, mais qu'ils auront aussi deux fois plus de points. <p>Mesures de suivi du 8 juin 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'équipe des uniformes de la SCP consultera l'équipe Relations du travail pour clarifier la politique sur l'attribution des uniformes pour les employés non binaires. <p>Le 14 septembre 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le point porte sur les droits aux points définis dans la convention collective; il convient mieux d'en discuter avec l'équipe Relations du travail et Négociations de la Société. <p>17 avril 2024 :</p> <p>POINT TRANSFÉRÉ À L'ÉQUIPE RELATIONS DU TRAVAIL DE POSTES CANADA</p>
<p>Table ronde :</p>	<p>Aucun commentaire</p>
<p>Prochaine réunion</p>	<p>T3 – Les membres du Syndicat sont disponibles pour se réunir le 3 ou le 5 juillet, puisque la période de vacances commence le 15 juillet (durée de sept semaines).</p> <p>La Société examinera la question et enverra l'invitation à la prochaine réunion du Comité des uniformes.</p>